



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Objet : Abolition des armes nucléaires

Paris, le 22 mars 2016

Par la poste

P.J. :

- Proposition de Loi référendaire sur la participation de la France
- Un référendum pour l'abolition des armes nucléaires
- Sondage IFOP
- Les armes nucléaires en bref (Questions-réponses)

Les soussigné(e)s

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Cher-e collègue,

Neuf pays dans le monde disposent aujourd'hui de l'arme nucléaire : les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France, la Chine – parties au Traité de Non-Prolifération – et quatre autres pays qui n'en font pas ou plus partie : Israël, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord. Ces neuf États possèdent actuellement plus de 15700 têtes ou ogives nucléaires. Les États-Unis et la Russie en détiennent près de 95 %. 2000 de ces armes sont prêtes à partir à tout instant, délibérément ou par accident, comme cela a failli se produire plusieurs fois.

Une guerre nucléaire ferait des millions de victimes et rendrait la terre invivable.

Pour cette seule raison, l'abolition des armes nucléaires est un impératif, et la France, pays des droits de l'Homme, doit y contribuer activement.

En 1986, alors qu'il y en avait environ 70 000 en service, Mikhaïl Gorbatchev, à la tête de l'Union soviétique, déclarait : « Plus aucune arme nucléaire d'ici l'an 2000 ! ». Cet objectif n'a pas été atteint, mais le nombre de personnes convaincues de son impérieuse nécessité ne cesse d'augmenter, tant dans la population que chez les dirigeants. Près de 7000 villes dans le monde (153 en France, dont Paris) soutiennent cet objectif avec les Maires pour la Paix, et des centaines d'ONG avec le réseau Abolition 2000.

En 2013 et 2014, trois conférences internationales consacrées à « l'impact sur l'humanité des armes nucléaires » ont respectivement réuni à Oslo (Norvège), Nayarit (Mexique) et Vienne (Autriche) les représentants de 127, 146 et 158 gouvernements, ainsi que nombre d'ONG.

A l'Assemblée générale de l'ONU en novembre 2015, 136 pays ont apporté leur soutien à « l'engagement humanitaire » en faveur d'un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires. L'AG de l'ONU a en outre décidé la création d'un groupe de travail ouvert à tous les gouvernements et à la société civile, chargé de préparer des propositions en ce sens qui seront soumises à l'Assemblée générale de 2016. Il s'est réuni une première fois du 22 au 26 février à Genève. La France n'y assistait pas, les autres États nucléaires non plus.

La France, pour sa part, conserve et modernise sa force de frappe. Elle dispose de 300 têtes nucléaires, dont près de cent embarquées en permanence sur un sous-marin capable de les lancer. Elles ont de 7 à 22 fois la puissance de celle d'Hiroshima, qui fit plus de 200 000 morts. .../...

Il nous apparaît nécessaire d'agir aujourd'hui pour abolir les armes nucléaires. Le peuple français n'a jamais été consulté sur la création, l'entretien et la modernisation permanente de cette force de frappe qui lui a déjà coûté plus de 300 milliards d'Euros et continue de lui en coûter 3,6 milliards par an, rien que pour sa modernisation. **Nous estimons que ce choix politique de la France devrait faire l'objet d'une consultation référendaire.**

Un sondage réalisé en octobre 2015 par l'IFOP à la demande de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN) a constaté, sur un échantillon représentatif de la population âgée de plus de 18 ans, que 74 % des sondés répondaient OUI à la question : « *Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?* »

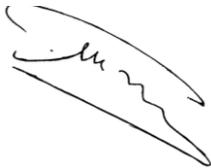
Notre rôle d'élus nationaux, représentants du peuple français, nous oblige, à l'égard de nos enfants et nos petits-enfants, à respecter l'humanité et à créer les conditions d'une paix durable.

Nous vous proposons de vous joindre à nous pour faire de cette question l'objet d'une proposition de loi référendaire. Selon, l'article 11 de la Constitution, il faut que nous soyons 185 signataires, sur 925 députés et sénateurs (1/5), pour déposer cette proposition de loi. Nous sommes convaincus que c'est réalisable.

A cette fin, nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes et nous espérons que vous voudrez bien retourner la proposition de loi ci-jointe signée, ainsi que l'Appel à référendum, à Catherine Quéré (cquere@assemblee-nationale.fr), qui coordonne notre initiative, et à ACDN (contact@acdn.net), qui coordonne la campagne citoyenne.

Nous vous prions d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine Quéré
Députée de la Charente-Maritime



Serge Bardy
Député du Maine-et-Loire



Geneviève Gaillard
Députée des Deux-Sèvres



Philippe Plisson
Député de la Gironde



Suzanne Tallard
Députée de la Charente-Maritime



François-Michel Lambert
Député des Bouches du Rhône



Jean-Michel Clément
Député de la Vienne



Hervé Féron
Député de Meurthe-et-Moselle



Kheïra Bouziane-Laroussi
Députée de Côte d'Or



Jérôme Lambert
Député de la Charente



Véronique Massonneau
Députée de la Vienne



Hervé Pellois
Député du Morbihan

